

Déclaration Africaine sur la Violence Armée et le Développement

Nous, représentants de 28 Etats africains réunis à Nairobi le 30 et le 31 octobre 2007, avons affirmé notre soutien et engagement à la *Déclaration de Genève sur la Violence armée et le développement* adoptée le 7 juin 2006, et avons décidé d'agir pour prévenir et réduire la violence armée dans une perspective intégrée et globale en ce qui concerne les questions d'ordre social et économique dans les pays de la région.

Reconnaissant que le développement, la paix, la sécurité et les droits humains sont étroitement liés et qu'ils se renforcent mutuellement, que la réduction des inégalités socio-économiques est essentielle pour réduire la violence armée et que la promotion des politiques de développement nationales et internationales permettant d'accroître le taux d'emploi, l'accès à l'éducation et l'inclusion sociale constituent des outils importants pour la prévention de la violence :

Nous affirmons que les Gouvernements ont la responsabilité de garantir la sécurité de leurs citoyens, tout en améliorant l'efficacité des politiques de développement et de réduction de la pauvreté et que leurs efforts requièrent un environnement régional et international favorable.

Nous reconnaissons les initiatives de prévention et de réduction de la violence armée qui ont déjà été élaborées et mises en œuvre au niveau local, national et régional.

Nous nous engageons à partager les expériences de réussite et les leçons tirées, afin de concevoir et disséminer des programmes efficaces de prévention et de réduction de la violence armée qui tiennent compte du contexte local et régional; et surtout les programmes qui ont trait à la prévention des conflits violents, au renforcement de la paix après les conflits et à la prévention et réduction des actes criminels avec violence.

Nous réaffirmons notre soutien aux efforts déployés par les Nations Unies dans la promotion des stratégies de réduction de la violence armée et de renforcement de la paix, telles que le Programme d'action pour prévenir, éradiquer et lutter contre le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et les efforts déployés par la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies.

Nous nous convenons également d'intensifier nos efforts d'intégration des politiques et des programmes de prévention et de réduction de la violence armée dans les cadres institutionnels, dans les politiques publiques, et dans les programmes et stratégies de développement nationaux, régionaux et internationaux, en vue d'endiguer la haute incidence des conflits sur le continent africain.

Nous convenons en outre de travailler de manière individuelle et collective, au niveau national, régional et international, à l'élaboration des mesures pratiques visant à améliorer le développement socio-économique, et à réduire la violence armée. Ces mesures consistent à :

- Promouvoir un développement socio-économique durable ainsi que des politiques favorables aux pauvres, de sorte à encourager une culture de paix, de respect des droits humains et de la diversité culturelle, de la religion et des croyances.
- Promouvoir les meilleures pratiques et les interventions qui mettent en évidence le lien entre la violence armée et le développement, et qui permettent de faire une évaluation de la violence armée et son impacte sur le développement socio-économique.
- S'assurer que les initiatives de prévention et de réduction de la violence armée ciblent les groupes vulnérables tels que les jeunes marginalisés, les jeunes hommes adultes, les femmes et les enfants; et soient liées aux programmes qui fournissent aux individus et communautés des moyens de subsister autrement que par la violence.
- Promouvoir la participation active des femmes dans la conception, dans la mise en œuvre et dans l'évaluation des programmes de prévention et de réduction de la violence armée.
- Elaborer et/ou renforcer les politiques et programmes éducatifs qui ciblent la prévention et la réduction de la violence armée au sein de la jeunesse et qui préconisent une culture d'empathie, de tolérance et de réconciliation
- Mettre en place des mécanismes de coopération efficaces avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour la prévention et la réduction de la violence armée, en vue de relever de manière efficace les défis de renforcement de la paix après les conflits et promouvoir un développement socio-économique durable.
- Faire avancer la mise en œuvre des initiatives déjà en vigueur au niveau sous-régional dans le domaine de la réduction de la violence armée.

Nous convenons également d'élaborer des mesures pratiques qui, visant la promotion de la sécurité, la prévention et la réduction de la violence armée, améliorent les perspectives pour un développement soutenu. Ces mesures consistent à :

- Prévenir la circulation non-contrôlée, le commerce illicite et l'utilisation et la provision illégale de armes légères et à petit calibre ainsi que leurs munitions en se servant des initiatives permettant de contrôler la fabrication, le transfert, l'acquisition et la possession des armes légères.
- Promouvoir non seulement la prévention et la gestion efficace des conflits à l'échelle nationale, mais aussi entreprendre ces mesures en coordination avec les opérations internationales de soutien de la paix, y compris les missions de maintien de la paix.
- Promouvoir le renforcement efficace de la paix après les conflits à travers le désarmement, la démobilisation et la réintégration efficaces des anciens combattants ainsi que des femmes et enfants liés aux forces et groupes armés.
- Promouvoir le rétablissement d'un secteur de sécurité transparent et responsable dans les sociétés déchirées par la guerre, à travers la

formation et l'équipement du personnel militaire et policier national et le renforcement de la surveillance du secteur de sécurité par la population civile.

- Promouvoir des mesures permettant à gérer et à résoudre les conflits armés occasionnés par de facteurs environnementaux et par la concurrence pour les ressources, telles que le bétail, la terre, le bois, les produits piscicoles et les minerais.
- Promouvoir des mesures qui permettent de prévenir, contrôler et réduire les actes criminels avec violence à travers les structures nationales et municipales.
- Promouvoir la sécurité communautaire en soutenant et en renforçant les partenariats entre le gouvernement et la société civile.
- Mettre en place des institutions de sécurité publique tant efficaces que responsables et lutter contre l'impunité à travers le renforcement des capacités pour les services nationaux chargés des statistiques et pour le système de justice pénal.
- Soutenir les initiatives visant d'élaborer des instruments internationaux juridiquement contraignants, tels que le Traité du commerce des armes; ainsi que des instruments de lutte contre le terrorisme sous tous ses manifestations et aspects.

Nous reconnaissons le rôle important de la société civile dans la réduction de la violence armée et déploierons nos efforts pour promouvoir des partenariats actifs entre les gouvernements, les organismes non-gouvernementaux et les agences régionales et internationales au profit de la prévention et la réduction de la violence armée.

Nous nous convenons en outre de travailler en partenariat multidisciplinaire avec les organisations œuvrant dans les domaines du développement, du renforcement de la paix et la sécurité, de la santé publique, des affaires humanitaires, des droits humains et de la justice pénale afin de faire avancer la mise en œuvre de la Déclaration africaine sur la violence armée et le développement.

Nairobi, le 31 octobre 2007

Angola
Bénin
Burundi
Cameroun
Côte d'Ivoire
République Démocratique du Congo
Ethiopie
Ghana
Kenya
Lesotho
Liberia
Libye
Madagascar
Malawi
Mali
Maurice
Maroc
Mozambique
Niger
Nigéria
Ouganda
Rwanda
Sénégal
Sierra Léone
Afrique du Sud
Soudan
Zambie
Zimbabwe